

Motion 1474

concernant la promotion des produits du terroir genevois

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant:

- la qualité reconnue des produits issus de l'agriculture genevoise ;
- les campagnes menée par l'OPAGE pour leur mise en valeur, au niveau genevois et à l'extérieur du canton ;
- la nécessité d'avoir une politique de promotion cohérente en la matière ;

invite le Conseil d'Etat

- à encourager les personnes, associations ou institutions, appelées à représenter Genève à se faire le relais de cette politique ;
- à conditionner l'octroi d'une éventuelle aide financière de l'Etat pour l'organisation de manifestations officielles à l'utilisation de produits du terroir genevois.